

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-six, le 8 octobre à 18 h 05, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil communautaire de DELLE, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Lounès ABDOUN-SONTOT, Thomas BIETRY, Jean-Marc BULET, Yves CARPENTIER, Jonathan CERAUDO, Isabelle COINTOT, Priscilla COTTET, Gilles COURGEY, Roland DAMOTTE, Jean-Jacques DUPREZ, Laurence ESPINOSA, Jean-Louis FLEURY, Vincent FRÉARD, Céline HAMADI, Hamid HAMLIL, Jean-Louis HOTTLET, Peggy HOUDELAT-LECOMTE, Fatima KHELIFI, Thierry MARCJAN, Anaïs MONNIER-VON AESCH, Martine MOUGIN, Robert NATALE, Jean-Marc PELLETIER, Nicolas PETERLINI, Florence PFHURTER, Annick PRENAT, Emmanuelle PY, Christian RAYOT, Claudia RERAT, Frédéric ROUSSE, Lionel ROY, Cyprien SCHIGAND, Jean-Michel TALON, Sébastien THEVENEAU, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT, Agnès VERONES et Frédéric WERSINGER **membres titulaires**, Claire MILLET et Pascale TAMAGNE **membres suppléants**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Anissa BRIKH, François BRUEY, Catherine CLAYEUX, Monique DINET, Caroline ERNST, Philippe GARNIER, Sandrine JANIAUD LARCHER, André KLEIBER, Eric MANGIN, Sylvie MENNY, Fabrice PETITJEAN et Kristina STOJANOVIC.

Avaient donné pouvoir : Anissa BRIKH à Céline HAMADI, François BRUEY à Gilles COURGEY, Monique DINET à Christian RAYOT, Caroline ERNST à Anaïs MONNIER-VON AESCH, Philippe GARNIER à Robert NATALE, Sandrine JANIAUD-LARCHER à Lionel ROY, André KLEIBER à Pascale TAMAGNE, Eric MANGIN à Thomas BIETRY et Sylvie MENNY à Claire MILLET.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 25 septembre 2026	Le 26 septembre 2026	En exercice	50
		Présents	38
		Votants	47

Le Président à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Jean-Marc BULET est désigné.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

2026-07-12 Attribution du marché de prestations de service : Prestations d'entretien des ouvrages d'assainissement et d'eaux pluviales et de réalisation d'inspections télévisées (n°2026-045)

Rapporteur : Gilles COURGEY

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 8 octobre 2026

Le marché concerne des prestations d'entretien (pompage et curage) par hydro-cureuse des réseaux d'assainissement (eaux usées et pluviales), de postes de relevage, d'équipements en stations d'épuration et de séparateurs à hydrocarbures. Il porte en outre sur la réalisation d'inspections télévisées et comprend également des prestations de désobstruction complexes.

Les prestations comprennent :

- Des prestations d'entretien régulier des ouvrages suivant une programmation arrêtée entre le maître d'ouvrage et le prestataire,
- Des prestations d'urgence sous astreinte 24 / 24 et 365 jours par an.

Par rapport au marché précédent (2023-2026) et dans un souci de mutualisation entre les services, ont été ajoutées les prestations d'entretien des séparateurs à hydrocarbures des ZAC et des déchetteries.

Le marché a été passé selon la procédure adaptée avec signature d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande en application des articles R. 2123-1 et R. 2162-2, 4 et 13 du Code de la Commande Publique.

Le marché est conclu pour une période ferme de 1 an à partir du 11 octobre 2026, renouvelable 2 fois un an.

Ce marché s'exécutera dans le cadre des montants suivants :

- Minimum : 10 000 € HT par an,
- Maximum : 70 000 € HT par an.

Après consultation des entreprises, la commission d'appel d'offre, réunie le 8 octobre 2026 propose de retenir l'offre arrivant première au classement, soit l'entreprise SARP CENTRE EST.

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- **de valider la proposition de la CAO concernant le choix de l'attributaire,**
- **d'autoriser le Président à signer le marché public et à engager toutes les démarches nécessaires à l'exécution de ce celui-ci.**

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Le Président,
Christian RAYOT

Et publication ou notification le

LUNDI 12 OCT. 2026

Le Président,
Christian RAYOT